

INSCRIPTION FORMATION CHEF DE PROJET PROTECTION SOLAIRE



Modules	Dates*	Frais*	
		Membre VSR	Non-membre
Chef monteur protection solaire	2021-2022	CHF 5'992	CHF 7'402.5
Organisation du chantier	29 septembre et 15 décembre 2021 <i>Dispensé si chef d'équipe</i>	600.-	750.-
Comportement avec le client	19 et 26 octobre 2021 <i>Dispensé si chef d'équipe</i>	600.-	750.-
Gestion des rapports	28 septembre et 14 décembre 2021	600.-	750.-
Gestion du personnel 1	18 et 27 octobre 2021 <i>Dispensé si chef d'équipe</i>	600.-	750.-
Sécurité au travail et protection de la santé Cours de base PERCOS	07 et 08 avril 2022	700.-	875.-
Communication sur chantier	23, 24 et 25 février 2022	960.-	1'200.-
Montage	8 jours, dates à confirmer	2'520.-	3'150.-
Chef de projet protection solaire	2022-2023	CHF 7'155	CHF 8'946
Gestion de projet 1	(3 jours en 2022-2023)	900.-	1'125.-
Travailler efficacement	(2 jours en 2022-2023)	600.-	750.-
Electrotechnique et réglages automatiques	(9 jours en 2022-2023)	2'700.-	3'375.-
Statique et physique du bâtiment	(6 jours en 2022-2023)	1'800.-	2'250.-
Déroulement du mandat	(7 jours en 2022-2023)	1'950.-	2'440.-

*Dates et prix sous réserve de modifications.

Retour des inscriptions par fax au 021 948 20 42 ou par email à l'adresse aurelie.aubry@polybat.ch

Nom et prénom

Lieu, date

Signature

L'utilisation du masculin sous-entend toujours aussi le féminin.

Nom et prénom

Adresse

Date de naissance

Lieu d'origine

Email

Tél. privé

Tél. mobile

Raison sociale et adresse de l'employeur

Membre

Enveloppe des édifices

SESE

PAVIDENSA

APSFV

VSR/ASR

Adresse de facturation

participant

employeur

Formations professionnelles terminées

Formations continues fréquentées

Remarques

Délai d'inscription 03 septembre 2021

Délai d'inscription pour module individuel 30 jours avant le début du cours

Les inscriptions seront traitées en fonction de leur date d'entrée. Une confirmation de participation sera envoyée après l'échéance d'inscription.

Les cours de formation supérieure organisés par l'Association Polybat donnent droit à des réductions pour les entreprises membre de la CCT toiture et façade. Ces réductions sont validées et remboursées par Enveloppe des Edifices Suisses. Les demandes de remboursement doivent être envoyées avec la facture de la formation, un bulletin de versement pour le remboursement et la preuve de paiement (selon CCT annexe 2, art. 4) à l'adresse suivante : Enveloppe des Edifices Suisses, Lindenstrasse 4, 9240 Uzwil.

Les participants résidant depuis au moins 2 ans dans un canton signataire de l'accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS) peuvent demander un remboursement des frais de cours.



Prestations de formation pour les professionnels
de l'enveloppe des édifices